



Julien DENORMANDIE,
ministre chargé de la
Ville et du Logement

Paris, le 23 juin 2019

Communiqué de presse

Episode caniculaire: près de 300 places supplémentaires d'hébergement mobilisables par l'Etat pour les publics sans-domicile fixe en Ile de France et dans le Rhône

Une vague de chaleur qualifiée par Météo France d'intense et précoce s'installe sur la France. Dès ce dimanche, les températures devraient dépasser les 30°C sur une grande partie du pays. Jusqu'à 39°C sont attendus à Paris et 40°C à Lyon cette semaine.

Face à la forte hausse des températures prévue pour les jours à venir, M. Julien DENORMANDIE, ministre de la ville et du logement, souligne que l'ensemble des services de l'Etat en charge de l'hébergement d'urgence sont mobilisés pour répondre aux besoins des personnes sans domicile, isolées et en habitat précaire, dont la vulnérabilité est aggravée.

Le déploiement des mesures est réalisé en coordination étroite avec le ministère de la santé et des solidarités. Une attention particulière est faite pour les grandes agglomérations particulièrement vulnérables.

En Ile de France, le niveau 3 « alerte canicule » du plan canicule (sur 4) est déclenché dès aujourd'hui par le préfet de région : **138 places de mise à l'abri supplémentaires sont mobilisables dès à présent dont 80 à Paris. En cas de nécessité, 110 places supplémentaires seront également mobilisées. Les maraudes pour aller au contact des plus démunis seront renforcées, en lien avec les associations et les collectivités, avec distribution d'eau.**

Dans le département du Rhône, **40 places supplémentaires sont identifiées en cas de besoin et un renforcement des maraudes avec la Croix-Rouge est mis en place. 2000 bouteilles d'eau seront disponibles.**

M. Julien DENORMANDIE rappelle que « *L'hébergement des plus fragiles est un enjeu de solidarité nationale, tout au long de l'année avec 145.000 places d'hébergement ouvertes chaque jour par l'Etat pour héberger les plus démunis, soit 14.000 places de plus qu'en 2017. L'action est encore plus soutenue en période de grand froid ou de forte chaleur avec des facteurs de risque accrus pour la santé des personnes sans domicile. Compte-tenu de la vague de chaleur qui s'annonce, j'ai demandé aux préfets en lien avec les associations et les collectivités de*

renforcer les dispositifs d'aide et de prise en charge des publics sans-domicile fixe. »

Conformément au Plan Canicule 2019 :

- Les préfets de département s'assurent, en lien avec les associations et les collectivités territoriales, mobilisées, de la disponibilité de places d'hébergement et d'accueil de jour ainsi que de la mobilisation des maraudes ;
- Les centres d'hébergement et les accueils de jour doivent mettre en place des protocoles de prévention et de surveillance pour prévenir les risques face à la canicule ;
- Les services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO), en lien avec les associations, doivent assurer dans chaque département l'orientation des personnes qui l'acceptent vers des lieux d'accueil adaptés.

Contact presse : 01 44 49 85 65
www.cohesion-territoires.gouv.fr
[@Min_Territoires](https://twitter.com/Min_Territoires)